

**BDSI S.A.S**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Aux actionnaires de la société

**BDSI S.A.S**

1100, Boulevard Al Qods, Shore 2, Nearshore Park  
Sidi Maârouf,  
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **BDSI**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaire (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux et assimilés de 86 550 628,24 dirhams y compris un bénéfice net de 34 508 540,19 dirhams.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **BDSI** au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Nous rappelons que les dispositions relatives aux sociétés anonymes simplifiées ont été abrogées par l'article 8 de la loi 19-20.

A l'issue des autres vérifications prévues par la loi, nous portons à votre connaissance que les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2022 décrites dans notre rapport spécial n'ont pas été soumises à l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Casablanca, le 14 juin 2023

## Le Commissaire aux Comptes

### Deloitte Audit



**Deloitte Audit**  
Bd Si Mohammed Benabdellah  
Bâtiment "C", Insite 3, La Marina  
Casablanca  
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34  
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

**Hicham BELEMQADEM**  
Associé

(1) Capital personnel débiteur (-). (2) Bénéficiaire (+). déficitaire (-)

ACTIF		Brut exercice	Amortissements et provisions : exercice	Net exercice	Net exercice précédent
IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)	Immobilisations en non valeurs (A)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
	Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	Immobilisations incorporelles (B)	377 150,78	275 603,23	101 547,55	11 484,05
	Immobilisations en recherche et développement	0,00			
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	377 150,78	275 603,23	101 547,55	11 484,05
	Fonds commercial	0,00			
	Autres immobilisations incorporelles	0,00			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	Immobilisations corporelles (C)	56 922 877,88	39 027 134,61	17 895 743,27	19 252 122,08
	Terrains	0,00			
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	8 960 789,51	3 682 016,36	5 278 773,15	6 160 360,79
	Matériel de transport	11 658,34	9 521,25	2 137,09	4 468,81
	Mobilier, Matériel de bureau et aménagement divers	47 812 927,53	35 244 783,05	12 568 144,48	13 032 116,01
	Autres immobilisations corporelles	137 502,50	90 813,95	46 688,55	55 176,47
	Immobilisations corporelles en cours	0,00		0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	Immobilisations financières (D)	1 416 861,64	0,00	1 416 861,64	1 743 210,64
	Prêts immobilisés	0,00			
	Autres créances financières	1 416 861,64		1 416 861,64	1 743 210,64
	Titres de participation	0,00			
	Autres titres immobilisés	0,00			
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	Ecarts de conversion actif (E)	0,00		0,00	0,00
	Diminution des créances immobilisées	0,00			
	Augmentations des dettes de financement	0,00			
TOTAL I (A+B+C+D+E)	TOTAL I (A+B+C+D+E)	58 716 890,30	39 302 737,84	19 414 152,46	21 006 816,77

(1) Capital personnel débiteur (-). (2) Bénéficiaire (+). déficitaire (-)

ACTIF		Brut exercice	Amortissements et provisions : exercice	Net exercice	Net exercice précédent
STOCKS (F)	Stocks (F)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Marchandises	0,00			
	Matières et fournitures consommables	0,00			
	Produits en cours	0,00			
	Produits intermédiaires et produits résiduels	0,00			
	Produits finis	0,00			
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	Créances de l'actif circulant (G)	144 759 939,50	7 645 169,81	137 114 769,69	213 257 507,40
	Fournis, débiteurs, avances et acomptes	0,00		0,00	0,00
	Clients et comptes rattachés	95 404 785,77	7 645 169,81	87 759 615,96	174 207 993,17
	Personnel	42 015,46		42 015,46	120 998,27
	Etat	47 517 791,28		47 517 791,28	36 413 977,59
	Comptes d'associés	0,00		0,00	0,00
	Autres débiteurs	280 095,45		280 095,45	852 470,00
	Comptes de régularisation- Actif	1 515 251,54		1 515 251,54	1 662 068,37
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	Titres valeurs de placement (H)	0,00		0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	Ecart de conversion actif (I) Eléments circulants	437,81		437,81	226 842,83
TOTAL II (F+G+H+I)	TOTAL II (F+G+H+I)	144 760 377,31	7 645 169,81	137 115 207,50	213 484 350,23
TRESORERIE - ACTIF	Trésorerie-Actif	127 594 347,89	0,00	127 594 347,89	502 730,74
	Chèques et valeurs à encaisser	0,00		0,00	0,00
	Banques, T.G et C.C.P	127 589 731,11		127 589 731,11	502 087,44
	Caisse, Régie d'avances et accréditifs	4 616,78		4 616,78	643,30
TOTAL III	TOTAL III	127 594 347,89	0,00	127 594 347,89	502 730,74
TOTAL GENERAL I+II+III	TOTAL GENERAL I+II+III	331 071 615,50	46 947 907,65	284 123 707,85	234 993 897,74

(1) Capital personnel débiteur (-). (2) Bénéficiaire (+). déficitaire (-)

		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES (A)	Capital social ou personnel (1)	16 000 000,00	16 000 000,00
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Moins : Capital appelé	16 000 000,00	16 000 000,00
	Moins : Dont versé		
	Prime d'émission, de fusion, d'apport	0,00	0,00
	Ecarts de réévaluation	0,00	0,00
	Réserve légale	3 812 302,58	3 812 302,58
	Autres réserves	0,00	0,00
	Report à nouveau (2)	32 229 785,47	54 247 684,45
	Résultats nets en instance d'affectation (2)		
	Résultat net de l'exercice (2)	34 508 540,19	-22 017 898,98
<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>86 550 628,24</b>	<b>52 042 088,05</b>	
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	Capitaux propres assimilés (B)	0,00	0,00
	Subvention d'investissement	0,00	0,00
	Provisions réglementées	0,00	0,00
DETTES DE FINANCEMENT (C)	Dettes de financement (C)	0,00	232,52
	Emprunts obligataires	0,00	0,00
	Autres dettes de financement	0,00	232,52
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	Provisions durables pour risques et charges (D)	0,00	0,00
	Provisions pour risques	0,00	0,00
	Provisions pour charges	0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	Ecarts de conversion-passif (E)	0,00	0,00
	Augmentation des créances immobilisées	0,00	0,00
	Diminution des dettes de financement	0,00	0,00
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>86 550 628,24</b>	<b>52 042 320,57</b>
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	Dettes du passif circulant (F)	179 059 649,01	157 388 138,27
	Fournisseurs et comptes rattachés	94 864 679,48	99 927 583,10
	Clients créditeurs, avances et acomptes	51 599,28	51 599,28
	Personnel	30 107 728,16	20 230 016,35
	Organismes sociaux	23 150 956,22	17 889 035,81
	Etat	30 884 685,87	19 289 903,73
	Comptes d'associés	0,00	0,00
	Autres créanciers	0,00	0,00
	Comptes de régularisation passif	0,00	0,00
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	Autres provisions pour risques et charges (G)	15 667 093,25	2 939 620,50
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (ELEMENTS CIRCULANTS) (H)	Ecarts de conversion - passif (Eléments circulants) (H)	2 846 337,35	1 084 213,69
<b>TOTAL II (F+G+H)</b>	<b>TOTAL II (F+G+H)</b>	<b>197 573 079,61</b>	<b>161 411 972,46</b>
TRESORERIE - PASSIF	Crédits d'escompte	0,00	0,00
	Crédits de trésorerie	0,00	0,00
	Banques (soldes créditeurs)	0,00	21 539 604,71
<b>TOTAL III</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>0,00</b>	<b>21 539 604,71</b>
<b>TOTAL GENERAL I-II-III</b>	<b>TOTAL GENERAL I-II-III</b>	<b>284 123 707,85</b>	<b>234 993 897,74</b>

(1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-) ; (2) Achats revendus ou consommés : achats -variation de stocks

Nature		Opérations propres à l'exercice (1)	Opérations concernant les exercices précédents (2)	TOTAUX DE L'EXERCICE (3 = 2+1)	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT (4)
EXPLOITATION	<b>I. PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
	* Ventes de marchandises (en l'état)				
	* Ventes de biens et services produits	368 859 123,24		368 859 123,24	426 448 055,60
	* Chiffres d'affaires				
	* Variation de stocks de produits (1)	368 859 123,24		368 859 123,24	426 448 055,60
	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	* Subventions d'exploitation				
	* Autres produits d'exploitation	0,00		0,00	8 040,00
	* Reprises d'exploitation : transferts de charges	44 947 469,12	9 110 756,06	54 058 225,18	16 899 994,54
	<b>Total I</b>	<b>413 806 592,36</b>	<b>9 110 756,06</b>	<b>422 917 348,42</b>	<b>443 356 090,14</b>
	<b>II. CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
	* Achats revendus(2) de marchandises	0,00			
	* Achats consommés(2) de matières et fournitures	147 825 494,28	170 738,21	147 996 232,49	161 606 853,45
	* Autres charges externes	32 432 102,36	268 852,52	32 700 954,88	27 031 314,89
	* Impôts et taxes	970 054,78		970 054,78	1 894 793,01
	* Charges de personnel	178 524 292,01	0,00	178 524 292,01	208 635 220,01
	* Autres charges d'exploitation	0,00		0,00	2 383 579,02
* Dotations d'exploitation	26 911 264,69	0,00	26 911 264,69	50 077 609,78	
<b>Total II</b>	<b>386 663 208,12</b>	<b>439 590,73</b>	<b>387 102 798,85</b>	<b>451 629 370,16</b>	
<b>III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>35 814 549,57</b>	<b>-8 273 280,02</b>	
FINANCIER	<b>IV. PRODUITS FINANCIERS</b>				
	* Produits des titres de partic. et autres titres immobilisés				
	* Gains de change	2 249 905,08		2 249 905,08	340 364,17
	* Intérêts et autres produits financiers	0,00		0,00	100 559,72
	* Reprises financier : transfert charges	392 207,35		392 207,35	154 453,89
	<b>Total IV</b>	<b>2 642 112,43</b>	<b>0,00</b>	<b>2 642 112,43</b>	<b>595 377,78</b>
<b>V. CHARGES FINANCIERES</b>					

(1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-) ; (2) Achats revendus ou consommés : achats -variation de stocks

	Nature	Opérations propres à l'exercice (1)	Opérations concernant les exercices précédents (2)	TOTAUX DE L'EXERCICE (3 = 2+1)	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT (4)
FINANCIER	* Charges d'intérêts	977 691,09		977 691,09	366 025,06
	* Pertes de change	1 822 376,02		1 822 376,02	2 021 645,03
	* Autres charges financières	29 910,37		29 910,37	165 132,00
	* Dotations financières	437,81	0,00	437,81	226 842,83
	<b>Total V</b>	<b>2 830 415,29</b>	<b>0,00</b>	<b>2 830 415,29</b>	<b>2 779 644,92</b>
	<b>VI. RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>			<b>-188 302,86</b>	<b>-2 184 267,14</b>
COURANT	<b>VII. RESULTAT COURANT (III+VI)</b>			<b>35 626 246,71</b>	<b>-10 457 547,16</b>
NON COURANT	<b>VIII. PRODUITS NON COURANTS</b>				
	* Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	0,00
	* Subventions d'équilibre				
	* Reprises sur subventions d'investissement				
	* Autres produits non courants	6 645 914,95	6 548 072,94	13 193 987,89	254 955,05
	* Reprises non courantes ; transferts de charges	0,00		0,00	0,00
	<b>Total VIII</b>	<b>6 645 914,95</b>	<b>6 548 072,94</b>	<b>13 193 987,89</b>	<b>254 955,05</b>
	<b>IX. CHARGES NON COURANTES</b>		0,00		
	* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	0,00		0,00	1 535,52
	* Subventions accordées		0,00		
	* Autres charges non courantes	7 671 890,34	868 199,07	8 540 089,41	4 532 367,35
	* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	0,00		0,00	0,00
	<b>Total IX</b>	<b>7 671 890,34</b>	<b>868 199,07</b>	<b>8 540 089,41</b>	<b>4 533 902,87</b>
<b>X. RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)</b>		<b>0,00</b>	<b>4 653 898,48</b>	<b>-4 278 947,82</b>	
XI. RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	<b>XI. RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)</b>		0,00	40 280 145,19	-14 736 494,98
XII. IMPOTS SUR LES RESULTATS	<b>XII. IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>		0,00	5 771 605,00	7 281 404,00
XIII. RESULTAT NET (XI-XII)	<b>RESULTAT NET (XI-XII)</b>		0,00	34 508 540,19	-22 017 898,98

Tableau :

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

(1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-) ; (2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks

Nature		Opérations propres à l'exercice (1)	Opérations concernant les exercices précédents (2)	TOTAUX DE L'EXERCICE (3 = 2+1)	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT (4)
XIV. TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)	<b>XIV. TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)</b>		<b>0,00</b>	<b>438 753 448,74</b>	<b>444 206 422,97</b>
XV. TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)	<b>XV. TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)</b>		<b>0,00</b>	<b>404 244 908,55</b>	<b>466 224 321,95</b>
RESULTAT NET	<b>RESULTAT NET (total des produits-total des charges)</b>		<b>0,00</b>	<b>34 508 540,19</b>	<b>-22 017 898,98</b>

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

	INTITULES	MONTANT (+)	MONTANT (-)	T1	T2
I. RESULTAT NET COMPTABLE	* Bénéfice net	34 508 540,19			
	* Perte nette				
II. REINTEGRATIONS FISCALES	REINTEGRATIONS FISCALES	38 351 317,50			
II. REINTEGRATIONS FISCALES : 1- COURANTES	1-	24 728 427,09			
	2-Ecart de conversion passif 2022	2 846 337,35			
	3-cadeaux	0,00			
	4-Dons	264 000,04			
	5-Autres charges des exercices antérieurs	439 590,73			
	6-Excédent sur loyer de voiture de location longue durée	27 755,88			
	7-Provision pour risque et charges	13 475 662,91			
	8-Intérêts de retard Fournisseurs 2022	29 910,37			
	9-D.E.P POUR DEPRECIATION CREANCE DE L'ACTIF CIRCULANT	7 645 169,81			
II. REINTEGRATIONS FISCALES : 2- NON COURANTES	1-	13 622 890,41			
	2-IS 2022	5 571 605,00			
	3-Autres charges non courantes	6 882 349,34			
	4-Autres charges non courantes / ex anter	868 199,07			
	5-pénalité et amendes fiscales	100 737,00			
III. DEDUCTIONS FISCALES	DEDUCTIONS FISCALES				
III. DEDUCTIONS FISCALES : 1- COURANTES	1-		43 077 876,88		
	2-Intérêts de retard Fournisseurs 2021		165 364,52		
	3-Ecart de conversion passif 2021		1 084 213,69		
	4-Reprise Provisions pour risques et charges		469 298,67		
	5-Reprise sur Prov pour Déprec de L'actif Circulant		41 359 000,00		
III. DEDUCTIONS FISCALES : 2- NON COURANTES	1-		6 548 072,94		
	2-Reprise sur amortissement dérogatoire		0,00		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

	INTITULES	MONTANT (+)	MONTANT (-)	T1	T2
III. DEDUCTIONS FISCALES : 2- NON COURANTES	3-Reprises sur charges ayant été reintégrés sur ex. antérieur		6 548 072,94		
Total	<b>Total</b>	<b>72 859 857,69</b>	<b>49 625 949,82</b>		
IV. RESULTAT BRUT FISCAL	Bénéfice brut si T1> T2 (A)			23 233 907,87	
	Déficit brut fiscal si T2> T1 (B)				
V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)	* Exercice n-4				
	* Exercice n-3				
	* Exercice n-2				
	* Exercice n-1	0,00			
VI - RESULTAT NET FISCAL	. Bénéfice net fiscal ( A - C) (OU)	23 233 907,87			
	. Déficit net fiscal (B)				
VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES	<b>VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES</b>				
VIII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER	* Exercice n-4				
	* Exercice n-3				
	* Exercice n-2				
	* Exercice n-1				

	NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION - Acquisition	AUGMENTATION - Production par l'entreprise pour elle-même	AUGMENTATION - Virement	DIMINUTION - Cession	DIMINUTION - Retrait	DIMINUTION - Virement	MONTANT BRUT FIN EXERCICE
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Primes de remboursement obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	255 293,78	121 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	377 150,78
	* Immobilisation en recherche et développement		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
	* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	255 293,78	121 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	377 150,78
	* Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 520 618,22	4 402 259,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 922 877,88
	* Terrains		0,00	0,00		0,00			0,00
	* Constructions		0,00	0,00		0,00			0,00
	* Installat. techniques, matériel et outillage	8 960 789,51	0,00	0,00		0,00		0,00	8 960 789,51
	* Matériel de transport	11 658,34		0,00		0,00		0,00	11 658,34
	* Mobilier, matériel bureau et aménagements	16 422 743,32	24 339,66	0,00				0,00	16 447 082,98
	* Autres immobilisations corporelles	137 502,50		0,00		0,00		0,00	137 502,50
	* Immobilisations corporelles en cours	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	* Matériel informatique	26 987 924,55	4 377 920,00	0,00	0,00	0,00		0,00	31 365 844,55
TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL	52 775 912,00	4 524 116,66						57 300 028,66

(1) à l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie (2) à l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie (3) Y compris reprises sur subventions d'investisse

	Exercice	Exercice Précédent	
I. Tableau de formation des Résultats (T.F.R.)	1. Ventes de Marchandises ( en l'état)		
	2. (-) Achats revendus de marchandises		
	<b>I. (=) MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>II. (+) PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)</b>	<b>368 859 123,24</b>	<b>426 448 055,60</b>
	3. Ventes de biens et services produits	368 859 123,24	426 448 055,60
	4. Variation stocks produits	0,00	0,00
	5. Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00
	<b>III. (-) CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)</b>	<b>180 697 187,37</b>	<b>188 638 168,34</b>
	6. Achats consommés de matières et fournitures	147 996 232,49	161 606 853,45
	7. Autres charges externes	32 700 954,88	27 031 314,89
	<b>IV. (=) VALEUR AJOUTEE (I+II+III)</b>	<b>188 161 935,87</b>	<b>237 809 887,26</b>
	8. (+) Subventions d'exploitation	0,00	0,00
	9. (-) Impôts et taxes	970 054,78	1 894 793,01
	10. (-) Charges de personnel	178 524 292,01	208 635 220,01
	<b>V. (=) EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)</b>	<b>8 667 589,08</b>	<b>27 279 874,24</b>
	11. (+) Autres produits d'exploitation	0,00	8 040,00
	12. (-) Autres charges d'exploitation	0,00	2 383 579,02
	13. (+) Reprises d'exploitation, transferts de charges	54 058 225,18	16 899 994,54
	14. (-) Dotations d'exploitation	26 911 264,69	50 077 609,78
	<b>VI. (=) RESULTAT D'EXPLOITATION (+ou-)</b>	<b>35 814 549,57</b>	<b>-8 273 280,02</b>
<b>VII. (+/-) RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-188 302,86</b>	<b>-2 184 267,14</b>	
<b>VIII. (=) RESULTAT COURANT (+ou-)</b>	<b>35 626 246,71</b>	<b>-10 457 547,16</b>	
<b>IX. (+/-) RESULTAT NON COURANT</b>	<b>4 653 898,48</b>	<b>-4 278 947,82</b>	
<b>15. (-) IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	<b>5 771 605,00</b>	<b>7 281 404,00</b>	
<b>X. (=) RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>34 508 540,19</b>	<b>-22 017 898,98</b>	
II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT	1. Résultat net de l'exercice		
	Bénéfice +	34 508 540,19	-22 017 898,98
	Perte -		
	2. (+) Dotations d'exploitation (1)	5 790 431,97	6 005 832,11
	3. (+) Dotations financières (1)		
	4. (+) Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
	5. (-) Reprises d'exploitation (2)	0,00	0,00
	6. (-) Reprises financières (2)	0,00	0,00
	7. (-) Reprises non courantes (2)(3)	0,00	0,00
	8. (-) Produits des cessions d'immobilisations (1)	0,00	0,00
	9. (+) Valeurs nettes d'amortiss. des immo. cédées	0,00	1 535,52
	<b>I. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)</b>	<b>40 298 972,16</b>	<b>-16 010 531,35</b>
	10. (-) Distributions de bénéfices	0,00	0,00
	<b>II. AUTOFINANCEMENT</b>	<b>40 298 972,16</b>	<b>-16 010 531,35</b>

Exercice clos le :

31/12/2022

		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CHARGES D'EXPLOITATION	<b>611 - Achats revendus de marchandises</b>		
	* Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises (±)		
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>612 - Achats consommés de matières et fournitures</b>		
	* Achat de matières premières		
	*Variation des stocks de matières premières (+/-)		
	* Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	35 259,75	20 089,05
	Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+/-)		
	* Achats non stockés de matières et de fournitures	829 754,99	1 093 010,65
	* Achats de travaux, études et prestations de services	147 131 217,75	160 493 753,75
	<b>Total</b>	<b>147 996 232,49</b>	<b>161 606 853,45</b>
	<b>613/614 - *Autres charges externes</b>		
	* Locations et charges locatives	8 928 097,51	8 243 785,02
	* Redevances de crédit-bail	0,00	0,00
	* Entretien et réparations	13 519 227,15	8 467 814,06
	* Primes d'assurances	48 162,65	31 921,52
	* Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	0,00	0,00
	* Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	302 534,00	1 260 252,57
	* Redevances pour brevets, marques, droits.....	0,00	0,00
	* Transports	1 065 154,21	683 521,00
	* Déplacements, missions et réceptions	1 864 700,30	476 166,16
	* Reste du poste des autres charges externes	6 966 210,50	7 867 854,56
	<b>Total</b>	<b>32 694 086,32</b>	<b>27 031 314,89</b>
	<b>617 - * Charges de personnel</b>		
	* Rémunération du personnel	147 022 928,52	163 519 503,94
	* Charges sociales	31 501 363,49	43 525 131,94
	* Reste du poste des charges de personnel	0,00	1 590 584,13
	<b>Total</b>	<b>178 524 292,01</b>	<b>208 635 220,01</b>
	<b>618 - Autres charges d'exploitation</b>		
* Jetons de présence	0,00	0,00	
* Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	2 383 579,02	
* Reste du poste des autres charges d'exploitation	0,00		
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>2 383 579,02</b>	
CHARGES FINANCIERES	<b>638 *Autres charges financières</b>		
	* Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement		
	* Reste du poste des autres charges financières	29 910,37	165 132,00
	<b>TOTAL</b>	<b>29 910,37</b>	<b>165 132,00</b>
CHARGES NON COURANTES	<b>658 - Autres charges non courantes</b>		
	* Pénalités sur marchés et débits		
	* Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	688 804,00	0,00
	* Pénalités et amendes fiscales et pénales	100 737,00	14 451,00
	* Créances devenues irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges non courantes	7 750 548,41	4 517 916,35
<b>Total</b>	<b>8 540 089,41</b>	<b>4 532 367,35</b>	

Exercice clos le : 31/12/2022

	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT	
PRODUITS D'EXPLOITATION	<b>711 * Ventes de marchandises</b>		
	* Ventes de marchandises au Maroc		
	* Ventes de marchandises à l'étranger		
	* Reste du poste des ventes de marchandises		
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>712 * Ventes de biens et services produits</b>		
	*Ventes de biens au Maroc		
	*Ventes de biens à l'étranger		
	*Ventes de services au Maroc	<b>153 694 673,68</b>	<b>139 909 308,63</b>
	*Ventes de services à l'étranger	<b>215 164 449,56</b>	<b>286 538 746,97</b>
	* Redevances pour brevets, marques, droits..	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	* Reste du poste des ventes et services produits	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total</b>	<b>368 859 123,24</b>	<b>426 448 055,60</b>
	<b>713 *Variation des stocks de produits</b>		
	* Variation des stocks des biens produits (+/-)		
	*Variation des stocks des services produits (+/-)		
	*Variation des stocks des produits en cours (+/-)		
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>718 * Autres produits d'exploitation</b>		
	* Jetons de présence reçus		
	* Reste du poste (produits divers)	<b>0,00</b>	<b>8 040,00</b>
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>8 040,00</b>
	<b>719 Reprises d'exploitation, transferts de charges</b>		
* Reprises	<b>41 880 785,14</b>	<b>6 284 467,00</b>	
*Transferts de charges	<b>12 177 440,04</b>	<b>10 615 527,54</b>	
<b>Total</b>	<b>54 058 225,18</b>	<b>16 899 994,54</b>	
PRODUITS FINANCIERS	<b>738 * Intérêts et autres produits financiers</b>		
	* Intérêts et produits assimilés	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	* Revenus des créances rattachées à des participations	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	* Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	<b>0,00</b>	<b>100 559,72</b>
	* Reste du poste intérêts et autres produits financiers		
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>100 559,72</b>

Tableau :

## TABLEAU DES BIENS EN CREDIT-BAIL

Exercice clos le : 31/12/2022

Rubriques (1)	Date de la 1ère échéance (2)	Durée du contrat (mois) (3)	Valeur estimée du bien à la date du contrat (4)	Durée théorique d'amortissement du bien (5)	Cumul des redevances des exercices précédents (6)	Montant des redevances de l'exercice (7)	redevances restant à payer A moins d'un an (8)	redevances restant à payer A plus d'un an (9)	Prix d'achat résiduel en fin de contrat (10)	Observations (11)
BIENS EN CREDIT-BAIL	1-NEANT	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	NEANT

	NATURE	Cumul début exercice (1)	Dotation de l'exercice (2)	Amortissements sur immobilisations -sorties (3)	Cumul d'amortissement fin exercice (4 = 1+2-3)
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	* Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>243 809,73</b>	<b>31 793,50</b>	<b>0,00</b>	<b>275 603,23</b>
	* Immobilisation en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Brevets, marques droits et valeurs similaires	243 809,73	31 793,50	0,00	275 603,23
	* Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>33 268 496,14</b>	<b>5 758 638,47</b>	<b>0,00</b>	<b>39 027 134,61</b>
	* Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Installations techniques; matériel et outillage	2 800 428,72	881 587,64	0,00	3 682 016,36
	* Matériel de transport	7 189,53	2 331,72	0,00	9 521,25
	* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	30 378 551,86	4 866 231,19	0,00	35 244 783,05
	* Autres immobilisations corporelles	82 326,03	8 487,92	0,00	90 813,95
	* Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 512 305,87</b>	<b>5 790 431,97</b>	<b>0,00</b>	<b>39 302 737,84</b>

Exercice clos le :

31/12/2022

NATURE		Montant début exercice	Dotations d'exploitation	Dotations financières	Dotations non courantes	Reprises d'exploitation	Reprises financières	Reprises non courantes	Montant fin exercice
PROVISIONS	1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2. Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	3. Provisions durables pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	41 359 000,00	7 645 169,81	0,00	0,00	41 359 000,00	0,00	0,00	7 645 169,81
	5. Autres Provisions pour risques et charge	2 939 620,50	13 475 662,91	437,81	0,00	521 785,14	226 842,83	0,00	15 667 093,25
	6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>44 298 620,50</b>	<b>21 120 832,72</b>	<b>437,81</b>	<b>0,00</b>	<b>41 880 785,14</b>	<b>226 842,83</b>	<b>0,00</b>	<b>23 312 263,06</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>44 298 620,50</b>	<b>21 120 832,72</b>	<b>437,81</b>	<b>0,00</b>	<b>41 880 785,14</b>	<b>226 842,83</b>	<b>0,00</b>	<b>23 312 263,06</b>	

Exercice clos le :

31/12/2022

	Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS	1-				0,00	0,00	0,00	0,00
	2-				0,00	0,00	0,00	0,00
	3-				0,00	0,00	0,00	0,00
	4-				0,00	0,00	0,00	0,00
	5-				0,00	0,00	0,00	0,00
	6-				0,00	0,00	0,00	0,00
	7-				0,00	0,00	0,00	0,00
	8-				0,00	0,00	0,00	0,00
	9-				0,00	0,00	0,00	0,00
	10-				0,00	0,00	0,00	0,00
	11-				0,00	0,00	0,00	0,00
	12-				0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau :

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

--

Raison sociale de la société émettrice		N° IF	Secteur d'activité (1)	Capital social (2)	Participation au capital % (3)	Prix d'acquisition global (4)	Valeur comptable nette (5)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Date de clôture (6)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Situation nette (7)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : résultat net (8)
TITRES DE PARTICIPATION	1-		NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL	TOTAL	-----	-----	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

Raison sociale de la société émettrice		Produits inscrits au C.P.C de l'exercice (9)
TITRES DE PARTICIPATION	1-	0,00
TOTAL	TOTAL	0,00

NATURE		solde au début de l'exercice (1)	Opérations comptables de l'exercice (2)	Déclarations T.V.A de l'exercice (3)	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	A. T.V.A. Facturée	5 681 403,60	54 422 596,63	38 216 242,00	21 887 758,23
	B. T.V.A. Récupérable	5 328 019,33	37 927 293,55	36 946 217,16	6 309 095,72
	* sur charges	5 261 827,15	37 051 876,62	36 021 853,83	6 291 849,94
	* sur immobilisations	66 192,18	875 416,93	924 363,33	17 245,78
	C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A = (A - B)	353 384,27	16 495 303,08	1 270 024,84	15 578 662,51

Tableau :

## ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas, il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

Montant du capital : **16 000 000,00**

Nom et prénom des principaux associés (1) 1	Raison sociale des principaux associés (1) 2	N° IF 3	N° CNI 4	N° Carte d'étranger 5	Adresse 6	NOMBRE DE TITRES : Exercice précédent 7	NOMBRE DE TITRES : Exercice actuel 8	Valeur nominale de chaque action ou part sociale 9	MONTANT DU CAPITAL : Souscrit 10
ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	1-BNP Paribas BDDI Participation				Paris 1 boulevard Haussmann France	142 400	142 400	100,00	14 240 000,00
	2-BMCI				26, place des Nations Unies Casablanca	17 600	17 600	100,00	1 760 000,00

Nom et prénom des principaux associés (1) 1	MONTANT DU CAPITAL : Appelé 11	MONTANT DU CAPITAL : libéré 12	
ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	1-BNP Paribas BDDI Participation	14 240 000,00	14 240 000,00
	2-BMCI	1 760 000,00	1 760 000,00

TOTAL A = TOTAL B

		MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	Report à nouveau	54 247 684,45
	Résultats nets en instance d'affectation	0,00
	Résultat net de l'exercice	-22 017 898,98
	Prélèvements sur les réserves	0,00
	Autres prélèvements	0,00
	<b>TOTAL A</b>	<b>32 229 785,47</b>
B. AFFECTATION DES RESULTATS	Réserve légale	0,00
	Autres réserves	0,00
	Tantièmes	0,00
	Dividendes	0,00
	Autres affectations	0,00
	Report à nouveau	32 229 785,47
	<b>TOTAL B</b>	<b>32 229 785,47</b>

(1) Faire figurer dans ces cases la moitié figurant dans la colonne 3-même ligne (2) Faire figurer dans ces cases la moitié figurant dans la colonne 2-même ligne  
 Eléments de calcul de l'impôt: - Cotisation minimale nette: cotisation minimale (ligne 13.col4) / Base cotisation minimale - Base imposable à l'IS: bénéfice fiscal x montant (ligne 16.col3) - IS dû: impôt brut x montant (ligne 16.col4) / montant (ligne 16.col3)

		Ensemble des produits (2)	Ensemble des produits correspondant à la base imposable (3)	Ensemble des produits correspondant au numérateur taxable (4)
Ventes	1- Ventes imposables			
	2- Ventes exonérées à 100%			
	3- Ventes exonérées à 50%			
Lotissement et promotion immobilière	4- Ventes et locations imposables			
	5- Ventes et locations exclues à 100%			
	6- Ventes et locations exclues à 50%			
Prestations de services	7- Imposables	153 694 673,68	153 694 673,68	153 694 673,68
	8- Exonérées à 100%	0,00	0,00	0,00
	9- Exonérées à 50%	215 164 449,56	215 164 449,56	215 164 449,56
Produits et Subventions	10- Produits accessoires, Produits financiers, dons et libéralités	2 249 905,08	2 249 905,08	2 249 905,08
	11- Subventions d'équipement			
Subventions d'équilibre	12- Subventions d'équilibre	0,00	0,00	0,00
	12a- Imposables	0,00	0,00	0,00
	12b- Exonérées à 100%	0,00	0,00	0,00
	12c- Exonérées à 50%	0,00	0,00	0,00
Totaux partiels	13- Totaux partiels	371 109 028,32	371 109 028,32	371 109 028,32
Profits	14- Profit net global des cessions après abattement pondéré	0,00	0,00	0,00
	15- Autres profils exceptionnels	13 193 987,89	13 193 987,89	13 193 987,89
Total général (lignes 13+ 14+ 15 )	16- Total général (lignes 13+ 14+ 15 )	384 303 016,21	384 303 016,21	384 303 016,21

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
1-BREVET MARQUE	31/01/2007	67 500,00		67 500,00	0,20	5		67 500,00	
2-BREVET MARQUE	31/03/2011	30 000,00		30 000,00	0,20	5		30 000,00	
3-BREVET MARQUE	31/05/2011	2 500,00		2 500,00	0,20	5		2 500,00	
4-BREVET MARQUE	24/01/2012	121 000,00		121 000,00	0,20	5		121 000,00	
5-BREVET MARQUE	30/11/2021	-121 000,00		-121 000,00	0,20	5		-121 000,00	
6-BREVET MARQUE	19/04/2012	17 748,21		17 748,21	0,20	5		17 748,21	
7-BREVET MARQUE	29/05/2012	1 181,57		1 181,57	0,20	5		1 181,57	
8-BREVET MARQUE	16/07/2012	12 500,00		12 500,00	0,20	5		12 500,00	
9-BREVET MARQUE	02/08/2012	54 960,00		54 960,00	0,20	5		54 960,00	
10-BREVET MARQUE	22/12/2012	128 533,18		128 533,18	0,20	5		128 533,18	
11-BREVET MARQUE	30/11/2021	-128 533,18		-128 533,18	0,20	5		-128 533,18	
12-BREVET MARQUE	24/10/2013	52 800,00		52 800,00	0,20	5		52 800,00	
13-BREVET MARQUE	30/11/2021	-52 800,00		-52 800,00				-52 800,00	
14-BREVET MARQUE	16/05/2014	43 520,10		43 520,10	0,20	5		43 520,10	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
15-BREVET MARQUE	30/11/2021	-43 520,10		-43 520,10	0,20	5		-43 520,10	
16-BREVET MARQUE	13/11/2014	209 266,57		209 266,57				209 266,57	
17-BREVET MARQUE	30/11/2021	-209 266,57		-209 266,57	0,20	5		-209 266,57	
18-BREVET MARQUE	25/09/2017	34 452,00		29 858,40	0,20	5	4 593,60	34 452,00	
19-BREVET MARQUE	10/01/2018	34 452,00		27 561,60	0,20	5	6 890,40	34 452,00	
20-BREVET MARQUE	24/03/2022	121 857,00			0,20	5	20 309,50	20 309,50	
21-									
22-Installations techniques	20/07/2004	18 908,00		18 908,04	0,10	10		18 908,04	
23-Installations techniques	25/05/2009	24 200,00		24 275,85	0,10	10		24 275,85	
24-Installations techniques	05/11/2010	186 000,00		186 000,00	0,10	10		186 000,00	
25-Installations techniques	16/08/2016	-46 500,00		-28 287,50	0,10	10		-28 287,50	
26-Installations techniques	11/05/2017	-46 500,00		-32 937,50				-32 937,50	
27-Installations techniques	03/07/2018	-93 000,00		-93 000,00				-93 000,00	
28-Installations techniques	29/10/2010	29 500,00		29 500,00	0,10	10		29 500,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilités concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
29-Installations techniques	30/04/2011	17 939,04		17 939,04	0,10	10		17 939,04	
30-Installations techniques	19/08/2011	91 000,00		48 533,33	0,10	10		48 533,33	
31-Installations techniques	16/08/2016	-91 000,00		-48 533,34	0,10			-48 533,34	
32-Installations techniques	19/08/2011	46 500,00		24 800,00	0,10	10		24 800,00	
33-Installations techniques	16/08/2016	-46 500,00		-24 800,00	0,10			-24 800,00	
34-Installations techniques	24/08/2011	2 200,00		2 200,00	0,10	10		2 200,00	
35-Installations techniques	31/12/2018	-2 200,00		-1 631,67				-1 631,67	
36-Installations techniques	02/11/2011	60 608,63		60 608,63	0,10	10		60 608,63	
37-Installations techniques	25/11/2011	11 952,04		11 952,04	0,10	10		11 952,04	
38-Installations techniques	31/12/2018	-11 952,04		-8 565,63				-8 565,63	
39-Installations techniques	05/12/2011	7 391,36		7 391,36	0,10	10		7 391,36	
40-Installations techniques	31/12/2018	-7 391,36		-5 235,55				-5 235,55	
41-Installations techniques	30/01/2012	16 300,00		16 300,00	0,10	10		16 300,00	
42-Installations techniques	30/01/2012	23 000,00		23 000,00	0,10	10		23 000,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
43-Installations techniques	30/01/2012	73 115,00		73 115,00	0,10	10		73 115,00	
44-Installations techniques	25/07/2012	93 600,00		88 920,00	0,10	10	4 680,00	93 600,00	
45-Installations techniques	31/07/2012	14 815,68		14 074,90	0,10	10	740,78	14 815,68	
46-Installations techniques	02/08/2012	3 096,50		2 915,87	0,10	10	180,63	3 096,50	
47-Installations techniques	16/08/2012	69 340,00		65 295,17	0,10	10	4 044,83	69 340,00	
48-Installations techniques	17/08/2012	137 500,00		129 479,17	0,10	10	8 020,83	137 500,00	
49-Installations techniques	03/07/2018	-137 500,00		-137 500,00				-137 500,00	
50-Installations techniques	28/12/2007	4 250,00		4 002,08	0,10	10	247,92	4 250,00	
51-Installations techniques	02/09/2012	73 198,71		68 318,80	0,10	10	4 879,91	73 198,71	
52-Installations techniques	31/12/2018	-73 198,71		-46 359,18				-46 359,18	
53-Installations techniques	14/09/2012	28 556,00		26 652,27	0,10	10	1 903,73	28 556,00	
54-Installations techniques	14/09/2012	24 110,00		22 502,67	0,10	10	1 607,33	24 110,00	
55-Installations techniques	22/09/2012	8 631,79		8 056,34	0,10	10	575,45	8 631,79	
56-Installations techniques	24/09/2012	18 000,00		16 800,00	0,10	10	1 200,00	18 000,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
57-Installations techniques	27/09/2012	21 054,54		19 650,90	0,10	10	1 403,64	21 054,54	
58-Installations techniques	05/10/2012	7 784,59		7 200,75	0,10	10	583,84	7 784,59	
59-Installations techniques	20/12/2012	2 283,00		2 073,73	0,10	10	209,28	2 283,00	
60-Installations techniques	04/07/2013	53 297,00		45 302,45	0,10	10	5 329,70	50 632,15	
61-Installations techniques	30/11/2021	-9 698,00		-8 162,48	0,10	10		-8 162,48	
62-Installations techniques	25/09/2013	13 990,00		11 658,33	0,10	10	1 399,00	13 057,33	
63-Installations techniques	04/10/2013	35 400,00		29 205,00	0,10	10	3 540,00	32 745,00	
64-Installations techniques	08/11/2013	40 200,00		32 830,00	0,10	10	4 020,00	36 850,00	
65-Installations techniques	25/11/2013	9 500,00		7 758,33	0,10	10	950,00	8 708,33	
66-Installations techniques	31/12/2018	-9 500,00		-4 908,33				-4 908,33	
67-Installations techniques	16/01/2014	23 600,25		18 880,20	0,10	10	2 360,03	21 240,23	
68-Installations techniques	20/02/2014	3 750,00		2 968,75	0,10	10	375,00	3 343,75	
69-Installations techniques	10/06/2014	16 900,00		12 815,83	0,10	10	1 690,00	14 505,83	
70-Installations techniques	27/11/2014	75 516,00		54 119,80	0,10	10	7 551,60	61 671,40	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilités concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
71-Installations techniques	27/11/2014	7 340,00		5 260,33	0,10	10	734,00	5 994,33	
72-Installations techniques	30/12/2014	58 825,30		41 667,92	0,10	10	5 882,53	47 550,45	
73-Installations techniques	30/12/2014	2 711,50		1 920,65	0,10	10	271,15	2 191,80	
74-Installations techniques	21/04/2015	78 200,00		52 785,00	0,10	10	7 820,00	60 605,00	
75-Installations techniques	07/05/2015	151 032,00		100 688,00	0,10	10	15 103,20	115 791,20	
76-Installations techniques	23/06/2015	47 520,00		31 284,00	0,10	10	4 752,00	36 036,00	
77-Installations techniques	16/07/2015	10 750,00		6 987,50	0,10	10	1 075,00	8 062,50	
78-Installations techniques	16/07/2015	9 300,00		6 045,00	0,10	10	930,00	6 975,00	
79-Installations techniques	16/07/2015	4 842,00		3 147,30	0,10	10	484,20	3 631,50	
80-Installations techniques	28/08/2015	1 176 154,05		754 698,85	0,10	10	117 615,41	872 314,25	
81-Installations techniques	16/10/2015	115 000,00		71 875,00	0,10	10	11 500,00	83 375,00	
82-Installations techniques	30/11/2015	115 000,00		70 916,67	0,10	10	11 500,00	82 416,67	
83-Installations techniques	31/12/2018	-92 200,00		-29 196,67				-29 196,67	
84-Installations techniques	04/12/2015	60 369,50		36 724,78	0,10	10	6 036,95	42 761,73	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
85-Installations techniques	05/02/2016	47 520,00		28 116,00	0,10	10	4 752,00	32 868,00	
86-Installations techniques	16/02/2017	47 000,00		23 108,33	0,10	10	4 700,00	27 808,33	
87-Installations techniques	06/06/2017	47 000,00		21 541,67	0,10	10	4 700,00	26 241,67	
88-Installations techniques	15/09/2017	94 000,00		40 733,33	0,10	10	9 400,00	50 133,33	
89-Installations techniques	23/10/2017	96 113,57		40 848,27	0,10	10	9 611,36	50 459,62	
90-Installations techniques	23/10/2017	96 113,57		40 848,27	0,10	10	9 611,36	50 459,62	
91-Installations techniques	22/01/2019	36 150,00		10 845,00	0,10	10	3 615,00	14 460,00	
92-Installations techniques	15/12/2020	5 940 000,00		643 500,00	0,10	10	594 000,00	1 237 500,00	
93-									
94-MATERIEL DE TRANSPORT	06/12/2018	11 658,34		7 189,31	0,20	5	2 331,67	9 520,98	
95-									
96-Matériel de bureau	30/11/2006	7 500,00		7 500,00	0,20	5		7 500,00	
97-Matériel de bureau	21/12/2006	1 534,00		1 534,00	0,20	5		1 534,00	
98-Matériel de bureau	28/12/2006	309 990,00		309 990,00	0,10	10		309 990,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
99-Matériel de bureau	31/12/2016	-20 356,00		-20 356,00	0,10			-20 356,00	
100-Matériel de bureau	03/07/2018	-30 534,00		-30 534,00				-30 534,00	
101-Matériel de bureau	26/06/2020	-27 626,00		-27 626,00				-27 626,00	
102-Matériel de bureau	24/04/2007	309 990,00		309 990,00	0,10	10		309 990,00	
103-Matériel de bureau	31/12/2016	-14 540,00		-14 176,50	0,10			-14 176,50	
104-Matériel de bureau	03/07/2018	-23 264,00		-23 264,00				-23 264,00	
105-Matériel de bureau	26/06/2020	-49 436,00		-49 436,00				-49 436,00	
106-Matériel de bureau	29/10/2007	6 300,00		6 300,00	0,10	10		6 300,00	
107-Matériel de bureau	31/12/2018	-6 300,00		-6 300,00				-6 300,00	
108-Matériel de bureau	08/04/2008	20 500,00		20 500,00	0,10	10		20 500,00	
109-Matériel de bureau	31/12/2018	-20 500,00		-20 500,00				-20 500,00	
110-Matériel de bureau	19/06/2008	12 240,00		12 240,01	0,10	10		12 240,01	
111-Matériel de bureau	16/08/2016	-6 120,00		-5 202,00	0,10	10		-5 202,00	
112-Matériel de bureau	03/03/2009	283 671,00		283 671,00	0,10	10		283 671,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
113-Matériel de bureau	31/12/2016	-20 356,00		-15 945,53	0,10			-15 945,53	
114-Matériel de bureau	03/07/2018	-2 908,00		-2 811,06				-2 811,06	
115-Matériel de bureau	26/06/2020	-92 641,00		-92 641,00				-92 641,00	
116-Matériel de bureau	09/03/2009	23 100,00		23 100,00	0,10	10		23 100,00	
117-Matériel de bureau	02/07/2009	4 333,00		4 333,00	0,10	10		4 333,00	
118-Matériel de bureau	04/06/2009	155 866,00		155 866,00	0,10	10		155 866,00	
119-Matériel de bureau	31/12/2016	-16 164,00		-12 257,70	0,10			-12 257,70	
120-Matériel de bureau	03/07/2018	-37 716,00		-35 515,77				-35 515,77	
121-Matériel de bureau	26/06/2020	-81 078,00		-81 078,00				-81 078,00	
122-Matériel de bureau	18/05/2009	46 892,00		46 892,00	0,10	10		46 892,00	
123-Matériel de bureau	26/06/2020	-15 160,00		-15 160,00				-15 160,00	
124-Matériel de bureau	27/05/2009	9 020,00		9 020,00	0,10	10		9 020,00	
125-Matériel de bureau	24/09/2009	16 000,00		16 000,00	0,10	10		16 000,00	
126-Matériel de bureau	31/12/2018	-16 000,00		-14 933,33				-14 933,33	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
127-Matériel de bureau	09/12/2009	88 960,00		88 960,02	0,10	10		88 960,02	
128-Matériel de bureau	31/12/2006	-8 724,00		-6 179,50	0,10			-6 179,50	
129-Matériel de bureau	03/07/2018	-13 086,00		-11 668,31				-11 668,31	
130-Matériel de bureau	26/06/2020	-7 270,00		-7 270,00				-7 270,00	
131-Matériel de bureau	09/09/2010	6 900,00		4 370,00	0,10	10		4 370,00	
132-Matériel de bureau	31/12/2016	-6 900,00		-4 370,00	0,10			-4 370,00	
133-Matériel de bureau	30/08/2011	29 496,00		29 496,00	0,10	10		29 496,00	
134-Matériel de bureau	31/12/2018	-13 096,00		-9 712,87				-9 712,87	
135-Matériel de bureau	18/10/2011	53 316,66		53 316,66	0,10	10		53 316,66	
136-Matériel de bureau	13/10/2011	18 504,00		18 504,00	0,10	10		18 504,00	
137-Matériel de bureau	08/02/2020	-9 600,00		-8 803,20				-8 803,20	
138-Matériel de bureau	01/12/2011	237 550,00		237 550,00	0,10	10		237 550,00	
139-Matériel de bureau	03/07/2018	-2 920,00		-2 019,66				-2 019,66	
140-Matériel de bureau	08/02/2020	-68 547,00		-61 715,15				-61 715,15	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
141-Matériel de bureau	12/12/2011	36 980,00		36 980,00	0,10	10		36 980,00	
142-Matériel de bureau	31/12/2016	-1 460,00		-742,17	0,10			-742,17	
143-Matériel de bureau	03/07/2018	-1 460,00		-1 009,83				-1 009,83	
144-Matériel de bureau	08/02/2020	-8 760,00		-7 886,92				-7 886,92	
145-Matériel de bureau	01/01/2012	74 794,00		74 794,00	0,10	10		74 794,00	
146-Matériel de bureau	03/07/2018	-1 454,00		-993,56				-993,56	
147-Matériel de bureau	08/02/2020	-5 294,00		-4 722,25				-4 722,25	
148-Matériel de bureau	26/06/2020	-16 926,00		-14 522,51				-14 522,51	
149-Matériel de bureau	07/02/2012	25 833,33		25 618,05	0,10	10	215,28	25 833,33	
150-Matériel de bureau	19/04/2012	18 000,00		17 550,00	0,10	10	450,00	18 000,00	
151-Matériel de bureau	25/06/2012	93 488,00		89 592,67	0,10	10	3 895,33	93 488,00	
152-Matériel de bureau	31/12/2016	-2 653,00		-1 215,96	0,10			-1 215,96	
153-Matériel de bureau	03/07/2018	-13 140,00		-8 431,46				-8 431,46	
154-Matériel de bureau	08/02/2020	-19 105,00		-16 245,62				-16 245,62	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
155-Matériel de bureau	29/06/2012	8 200,00		7 858,33	0,10	10	341,67	8 200,00	
156-Matériel de bureau	05/07/2012	221 890,00		210 795,50	0,10	10	11 094,50	221 890,00	
157-Matériel de bureau	03/07/2018	-6 232,00		-3 946,91				-3 946,91	
158-Matériel de bureau	08/02/2020	-80 658,00		-67 914,04				-67 914,04	
159-Matériel de bureau	25/10/2012	23 938,00		22 142,65	0,10	10	1 795,35	23 938,00	
160-Matériel de bureau	08/02/2020	-2 920,00		-2 385,64				-2 385,64	
161-Matériel de bureau	26/12/2012	13 400,00		12 171,67	0,10	10	1 228,33	13 400,00	
162-Matériel de bureau	03/07/2018	-1 340,00		-792,83				-792,83	
163-Matériel de bureau	08/02/2020	-12 060,00		-9 652,02				-9 652,02	
164-Matériel de bureau	29/12/2012	24 491,67		22 246,60	0,10	10	2 245,07	24 491,67	
165-Matériel de bureau	24/06/2013	5 990,00		5 141,42	0,10	10	599,00	5 740,42	
166-Matériel de bureau	17/09/2013	10 800,00		9 000,00	0,10	10	1 080,00	10 080,00	
167-Matériel de bureau	24/06/2014	2 295,00		1 740,38	0,10	10	229,50	1 969,88	
168-Matériel de bureau	04/07/2014	100 520,00		75 390,00	0,10	10	10 052,00	85 442,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
169-Matériel de bureau	02/03/2015	11 750,00		8 029,17	0,10	10	1 175,00	9 204,17	
170-Matériel de bureau	21/07/2015	133 560,00		86 814,00	0,10	10	13 356,00	100 170,00	
171-Matériel de bureau	31/08/2015	23 280,00		14 938,00	0,10	10	2 328,00	17 266,00	
172-Matériel de bureau	09/10/2015	148 463,90		92 789,94	0,10	10	14 846,39	107 636,33	
173-Matériel de bureau	03/03/2016	47 520,00		27 720,00	0,10	10	4 752,00	32 472,00	
174-Matériel de bureau	01/04/2016	67 108,80		38 587,56	0,10	10	6 710,88	45 298,44	
175-Matériel de bureau	21/09/2016	129 600,00		69 120,00	0,10	10	12 960,00	82 080,00	
176-Matériel de bureau	28/11/2016	18 290,20		9 449,94	0,10	10	1 829,02	11 278,96	
177-Matériel de bureau	15/09/2017	108 000,00		46 800,00	0,10	10	10 800,00	57 600,00	
178-Matériel de bureau	17/10/2017	100 500,00		42 712,50	0,10	10	10 050,00	52 762,50	
179-Matériel de bureau	08/11/2017	100 500,00		41 875,00	0,10	10	10 050,00	51 925,00	
180-Matériel de bureau	14/12/2017	350 000,00		142 916,67	0,10	10	35 000,00	177 916,67	
181-Matériel de bureau	19/06/2018	1 582,50		567,06	0,10	10	158,25	725,31	
182-Matériel de bureau	26/06/2018	108 000,00		38 700,00	0,10	10	10 800,00	49 500,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
183-Matériel de bureau	06/07/2018	108 000,00		37 800,00	0,10	10	10 800,00	48 600,00	
184-Matériel de bureau	09/07/2018	4 000,00		1 400,00	0,10	10	400,00	1 800,00	
185-Matériel de bureau	07/11/2018	148 425,00		47 001,25	0,10	10	14 842,50	61 843,75	
186-Matériel de bureau	28/11/2018	3 000,00		950,00	0,10	10	300,00	1 250,00	
187-Matériel de bureau	01/01/2019	19 725,00		5 917,50	0,10	10	1 972,50	7 890,00	
188-Matériel de bureau	01/01/2019	165 700,00		49 710,00	0,10	10	16 570,00	66 280,00	
189-Matériel de bureau	01/01/2019	245 700,00		73 710,00	0,10	10	24 570,00	98 280,00	
190-Matériel de bureau	20/12/2019	108 000,00		22 500,00	0,10	10	10 800,00	33 300,00	
191-Matériel de bureau	03/02/2020	270 000,00		51 750,00	0,10	10	27 000,00	78 750,00	
192-Matériel de bureau	18/06/2020	248 400,00		39 330,00	0,10	10	24 840,00	64 170,00	
193-Matériel de bureau	11/03/2020	40 000,00		7 333,33	0,10	10	4 000,00	11 333,33	
194-Matériel de bureau	23/10/2020	42 875,00		5 359,37	0,10	10	4 287,50	9 646,87	
195-Matériel de bureau	05/11/2020	2 160,00		252,00	0,10	10	216,00	468,00	
196-Matériel de bureau	22/12/2020	18 331,67		1 985,93	0,10	10	1 833,17	3 819,09	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
197-Matériel de bureau	18/01/2021	27 497,50		2 749,75	0,10	10	2 749,75	5 499,50	
198-Matériel de bureau	23/12/2021	54 000,00		450,00	0,10	10	5 400,00	5 850,00	
199-Matériel de bureau	18/05/2022	9 158,33			0,10	10	610,56	610,56	
200-Matériel de bureau	08/06/2022	6 023,00			0,10	10	351,34	351,34	
201-Matériel de bureau	22/06/2022	9 158,33			0,10	10	534,24	534,24	
202-									
203-Matériel Informatiques	17/05/2006	9 950,00		9 950,00	0,33	3		9 950,00	
204-Matériel Informatiques	03/07/2018	-7 780,00		-7 780,00				-7 780,00	
205-Matériel Informatiques	08/06/2007	100 056,00		100 056,00	0,33	3		100 056,00	
206-Matériel Informatiques	08/06/2007	100 056,00		100 056,00	0,33	3		100 056,00	
207-Matériel Informatiques	07/04/2008	62 555,00		62 554,94	0,33	3		62 554,94	
208-Matériel Informatiques	24/02/2009	4 125,00		4 125,00	0,33	3		4 125,00	
209-Matériel Informatiques	01/05/2009	3 560,00		3 560,00	0,33	3		3 560,00	
210-Matériel Informatiques	03/07/2018	-1 780,00		-1 780,00	0,33	3		-1 780,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
211-Matériel Informatiques	03/06/2009	39 630,00		39 629,87				39 629,87	
212-Matériel Informatiques		-6 150,00		-6 150,00	0,33	3		-6 150,00	
213-Matériel Informatiques	07/03/2014	-24 600,00		-24 600,00				-24 600,00	
214-Matériel Informatiques	03/07/2018	-4 560,00		-4 560,00				-4 560,00	
215-Matériel Informatiques	16/06/2009	900,00		900,00				900,00	
216-Matériel Informatiques	12/06/2009	40 625,00		40 624,96	0,33	3		40 624,96	
217-Matériel Informatiques	01/10/2010	-477 390,00		-477 390,00	0,33	3		-477 390,00	
218-Matériel Informatiques	25/10/2010	159 550,00		159 550,00	0,20	5		159 550,00	
219-Matériel Informatiques		-57 600,00		-56 640,00				-56 640,00	
220-Matériel Informatiques		-7 200,00		-7 200,00				-7 200,00	
221-Matériel Informatiques	16/08/2016	-64 800,00		-64 800,00				-64 800,00	
222-Matériel Informatiques	11/05/2017	-21 600,00		-21 600,00				-21 600,00	
223-Matériel Informatiques	29/12/2010	4 600,00		4 600,00	0,20	5		4 600,00	
224-Matériel Informatiques	03/07/2018	-1 150,00		-1 150,00				-1 150,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
225-Matériel Informatiques	01/10/2010	261 266,03		261 266,03	0,20	5		261 266,03	
226-Matériel Informatiques	17/01/2011	122 400,00		122 400,00	0,20	5		122 400,00	
227-Matériel Informatiques		-36 000,00		-33 600,00				-33 600,00	
228-Matériel Informatiques		-7 200,00		-7 200,00				-7 200,00	
229-Matériel Informatiques	16/08/2016	-43 200,00		-43 200,00				-43 200,00	
230-Matériel Informatiques	11/05/2017	-7 200,00		-7 200,00				-7 200,00	
231-Matériel Informatiques	03/07/2018	-28 800,00		-28 800,00				-28 800,00	
232-Matériel Informatiques	03/03/2011	243 980,00		5 320,00	0,20	5		5 320,00	
233-Matériel Informatiques		-31 280,00		-5 320,00				-5 320,00	
234-Matériel Informatiques		-15 640,00		243 980,00				243 980,00	
235-Matériel Informatiques	16/08/2016	-93 840,00		-28 152,00	0,20			-28 152,00	
236-Matériel Informatiques	31/08/2016	-860,00		-15 118,67	0,20			-15 118,67	
237-Matériel Informatiques	30/12/2016	-15 640,00		-93 840,00	0,20			-93 840,00	
238-Matériel Informatiques	11/05/2017	-31 280,00		-860,00				-860,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
239-Matériel Informatiques	03/07/2018	-48 560,00		-15 640,00				-15 640,00	
240-Matériel Informatiques	17/03/2011	81 250,00		-31 280,00	0,20	5		-31 280,00	
241-Matériel Informatiques	09/08/2011	81 250,00		-48 560,00	0,20	5		-48 560,00	
242-Matériel Informatiques	06/09/2011	65 087,06		81 250,00	0,20	5		81 250,00	
243-Matériel Informatiques		-51 044,70		81 250,00				81 250,00	
244-Matériel Informatiques	19/09/2011	15 240,00		65 087,06	0,20	5		65 087,06	
245-Matériel Informatiques	31/12/2016	-2 300,00		-44 238,74	0,20			-44 238,74	
246-Matériel Informatiques	03/07/2018	-11 790,00		15 240,00				15 240,00	
247-Matériel Informatiques	09/09/2011	235 240,00		-2 300,00	0,20	5		-2 300,00	
248-Matériel Informatiques		-12 753,00		-11 790,00				-11 790,00	
249-Matériel Informatiques	16/08/2016	-25 506,00		235 240,00	0,20	5		235 240,00	
250-Matériel Informatiques	30/12/2016	-29 757,00		-11 052,60	0,20	5		-11 052,60	
251-Matériel Informatiques	11/05/2017	-42 510,00		-25 506,00				-25 506,00	
252-Matériel Informatiques	03/07/2018	-17 004,00		-29 757,00				-29 757,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilités concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
253-Matériel Informatiques	29/11/2019	-4 251,00		-42 510,00				-42 510,00	
254-Matériel Informatiques	15/12/2011	281 919,00		-17 004,00	0,20	5		-17 004,00	
255-Matériel Informatiques	30/11/2021	-281 919,00		-4 251,00	0,20	5		-4 251,00	
256-Matériel Informatiques	13/03/2012	132 055,00		281 919,00	0,20	5		281 919,00	
257-Matériel Informatiques		-8 711,00		-281 919,00				-281 919,00	
258-Matériel Informatiques	16/08/2016	-17 422,00		132 055,00	0,20			132 055,00	
259-Matériel Informatiques	30/12/2016	-8 711,00		-6 097,70	0,20			-6 097,70	
260-Matériel Informatiques	03/07/2018	-17 422,00		-16 550,90				-16 550,90	
261-Matériel Informatiques	13/03/2012	265 200,00		-8 420,63	0,20	5		-8 420,63	
262-Matériel Informatiques		-6 630,00		-17 422,00				-17 422,00	
263-Matériel Informatiques	30/12/2016	-66 300,00		265 200,00	0,20			265 200,00	
264-Matériel Informatiques	11/05/2017	-53 040,00		-5 083,00				-5 083,00	
265-Matériel Informatiques	03/07/2018	-59 670,00		-64 090,00				-64 090,00	
266-Matériel Informatiques	02/04/2012	39 790,00		-53 040,00	0,20	5		-53 040,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
267-Matériel Informatiques	25/06/2012	13 500,00		-59 670,00	0,20	5		-59 670,00	
268-Matériel Informatiques	31/08/2016	-900,00		39 790,00	0,20			39 790,00	
269-Matériel Informatiques	11/05/2017	-900,00		13 500,00				13 500,00	
270-Matériel Informatiques	03/07/2018	-8 100,00		-810,00				-810,00	
271-Matériel Informatiques	27/06/2012	293 183,00		-900,00	0,20	5		-900,00	
272-Matériel Informatiques		-82 545,00		-8 100,00				-8 100,00	
273-Matériel Informatiques	28/08/2012	139 140,00		293 183,00	0,20	5		293 183,00	
274-Matériel Informatiques	03/07/2018	-23 052,00		-59 157,25				-59 157,25	
275-Matériel Informatiques	08/10/2012	11 500,00		139 140,00	0,20	5		139 140,00	
276-Matériel Informatiques	16/08/2016	-1 150,00		-23 052,00	0,20			-23 052,00	
277-Matériel Informatiques	31/12/2016	-1 150,00		11 500,00	0,20			11 500,00	
278-Matériel Informatiques	03/07/2018	-5 750,00		-958,33				-958,33	
279-Matériel Informatiques	29/11/2019	-8 376,00		-977,50				-977,50	
280-Matériel Informatiques	02/11/2012	11 990,00		-5 750,00	0,20	5		-5 750,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
281-Matériel Informatiques	07/11/2012	1 200,00		-8 376,00	0,20	5		-8 376,00	
282-Matériel Informatiques	31/12/2018	-1 200,00		11 990,00				11 990,00	
283-Matériel Informatiques	22/11/2012	55 870,00		55 870,00	0,20	5		55 870,00	
284-Matériel Informatiques	03/12/2012	123 000,00		123 000,00	0,20	5		123 000,00	
285-Matériel Informatiques	17/12/2012	3 640,00		3 640,00	0,20	5		3 640,00	
286-Matériel Informatiques	01/03/2013	8 500,00		8 500,00	0,20	5		8 500,00	
287-Matériel Informatiques	16/08/2016	-1 700,00		-1 275,00	0,20			-1 275,00	
288-Matériel Informatiques	31/12/2016	-1 700,00		-1 303,33	0,20			-1 303,33	
289-Matériel Informatiques	03/07/2018	-5 100,00		-5 100,00				-5 100,00	
290-Matériel Informatiques	09/04/2013	132 376,00		132 376,00	0,20	5		132 376,00	
291-Matériel Informatiques	16/08/2016	-8 534,00		-6 258,27	0,20			-6 258,27	
292-Matériel Informatiques	03/07/2018	-34 202,00		-34 202,00				-34 202,00	
293-Matériel Informatiques	03/07/2013	64 450,00		64 450,00	0,20	5		64 450,00	
294-Matériel Informatiques	18/07/2013	262 305,00		262 305,00	0,20	5		262 305,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
295-Matériel Informatiques	03/07/2018	-73 710,00		-78 623,51				-78 623,51	
296-Matériel Informatiques	30/07/2013	112 220,78		112 220,78	0,20	5		112 220,78	
297-Matériel Informatiques	30/07/2013	100 924,45		100 924,45	0,20	5		100 924,45	
298-Matériel Informatiques	29/08/2013	437 700,00		437 700,00	0,20	5		437 700,00	
299-Matériel Informatiques		-5 863,00		-2 833,78				-2 833,78	
300-Matériel Informatiques	03/07/2018	-48 644,00		-51 075,88				-51 075,88	
301-Matériel Informatiques	29/11/2019	-18 531,00		-18 531,00				-18 531,00	
302-Matériel Informatiques	20/11/2013	555 221,00		555 221,00	0,20	5		555 221,00	
303-Matériel Informatiques	23/01/2014	155 560,00		155 560,00	0,20	5		155 560,00	
304-Matériel Informatiques	31/08/2016	-19 842,00		-11 574,50	0,20			-11 574,50	
305-Matériel Informatiques	31/12/2016	-1 600,00		-960,00	0,20			-960,00	
306-Matériel Informatiques	03/07/2018	-18 116,00		-17 512,01				-17 512,01	
307-Matériel Informatiques	07/02/2014	95 040,00		95 040,00	0,20	5		95 040,00	
308-Matériel Informatiques	31/03/2014	10 728,00		10 728,00	0,20	5		10 728,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilités concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
309-Matériel Informatiques	03/07/2018	-10 728,00		-10 012,73				-10 012,73	
310-Matériel Informatiques	01/04/2014	5 364,00		5 364,00	0,20	5		5 364,00	
311-Matériel Informatiques	07/04/2014	27 105,00		27 105,00	0,20	5		27 105,00	
312-Matériel Informatiques	10/10/2014	320 940,83		320 940,83	0,20	5		320 940,83	
313-Matériel Informatiques	31/12/2018	-50 000,00		-42 500,00				-42 500,00	
314-Matériel Informatiques	27/10/2014	49 478,00		49 478,00	0,20	5		49 478,00	
315-Matériel Informatiques	08/12/2014	326 130,00		326 130,00	0,20	5		326 130,00	
316-Matériel Informatiques	31/08/2016	-14 420,00		-5 768,00	0,20			-5 768,00	
317-Matériel Informatiques	03/07/2018	-45 906,00		-35 959,39				-35 959,39	
318-Matériel Informatiques	31/12/2014	50 460,00		50 460,00	0,20	5		50 460,00	
319-Matériel Informatiques	31/12/2018	-50 460,00		-41 209,00				-41 209,00	
320-Matériel Informatiques	20/01/2015	31 872,53		31 872,53	0,20	5		31 872,53	
321-Matériel Informatiques	04/02/2015	53 290,00		53 290,00	0,20	5		53 290,00	
322-Matériel Informatiques	31/12/2018	-53 290,00		-41 743,83				-41 743,83	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
323-Matériel Informatiques	10/03/2015	22 835,70		22 835,70	0,20	5		22 835,70	
324-Matériel Informatiques	22/05/2015	378 720,00		378 720,00	0,20	5		378 720,00	
325-Matériel Informatiques	23/06/2015	191 025,00		191 025,00	0,20	5		191 025,00	
326-Matériel Informatiques	29/07/2015	237 800,00		237 800,00	0,20	5		237 800,00	
327-Matériel Informatiques	03/07/2018	-14 268,00		-9 511,90				-9 511,90	
328-Matériel Informatiques	31/07/2015	644 082,95		644 082,95	0,20	5		644 082,95	
329-Matériel Informatiques	31/12/2018	-5 531,67		-3 872,17				-3 872,17	
330-Matériel Informatiques	11/09/2015	24 090,50		24 090,50	0,20	5		24 090,50	
331-Matériel Informatiques	30/11/2015	306 570,00		306 570,00	0,20	5		306 570,00	
332-Matériel Informatiques	31/08/2016	-30 657,00		-6 642,35	0,20			-6 642,35	
333-Matériel Informatiques	03/07/2018	-9 274,00		-5 564,34				-5 564,34	
334-Matériel Informatiques	23/12/2015	60 650,00		60 650,00	0,20	5		60 650,00	
335-Matériel Informatiques	15/03/2016	143 400,00		143 400,00	0,20	5		143 400,00	
336-Matériel Informatiques	03/07/2018	-33 460,00		-17 845,11				-17 845,11	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
337-Matériel Informatiques	30/03/2016	243 627,87		243 627,87	0,20	5		243 627,87	
338-Matériel Informatiques	07/06/2016	47 880,00		47 880,00	0,20	5		47 880,00	
339-Matériel Informatiques	30/11/2016	5 350,00		5 350,00	0,20	5		5 350,00	
340-Matériel Informatiques	08/12/2016	602 250,00		602 250,00	0,20	5		602 250,00	
341-Matériel Informatiques	09/12/2016	6 560,00		6 560,00	0,20	5		6 560,00	
342-Matériel Informatiques	26/12/2016	382 000,00		382 000,00	0,20	5		382 000,00	
343-Matériel Informatiques	23/12/2016	670 000,00		670 000,00	0,20	5		670 000,00	
344-Matériel Informatiques	16/01/2017	227 710,00		227 710,00	0,20	5		227 710,00	
345-Matériel Informatiques	23/01/2017	12 500,00		12 500,00	0,20	5		12 500,00	
346-Matériel Informatiques	31/01/2017	105 000,00		105 000,00	0,20	5		105 000,00	
347-Matériel Informatiques	31/01/2017	215 000,00		215 000,00	0,20	5		215 000,00	
348-Matériel Informatiques	16/03/2017	371 228,00		358 853,73	0,20	5	12 374,27	371 228,00	
349-Matériel Informatiques	21/06/2017	359 445,00		329 491,25	0,20	5	29 953,75	359 445,00	
350-Matériel Informatiques	27/07/2017	548 210,00		493 389,00	0,20	5	54 821,00	548 210,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
351-Matériel Informatiques	24/08/2017	404 745,58		357 525,26	0,20	5	47 220,32	404 745,58	
352-Matériel Informatiques	06/09/2017	569 290,00		493 384,67	0,20	5	75 905,33	569 290,00	
353-Matériel Informatiques	25/09/2017	25 000,00		21 666,67	0,20	5	3 333,33	25 000,00	
354-Matériel Informatiques	29/09/2017	70 570,00		61 160,67	0,20	5	9 409,33	70 570,00	
355-Matériel Informatiques	29/09/2017	194 633,50		168 682,37	0,20	5	25 951,13	194 633,50	
356-Matériel Informatiques	16/02/2018	1 846 565,00		1 446 475,92	0,20	5	369 313,00	1 815 788,92	
357-Matériel Informatiques	20/02/2018	462 050,00		361 939,17	0,20	5	92 410,00	454 349,17	
358-Matériel Informatiques	19/03/2018	77 800,00		59 646,67	0,20	5	15 560,00	75 206,67	
359-Matériel Informatiques	03/05/2018	827 860,00		607 097,33	0,20	5	165 572,00	772 669,33	
360-Matériel Informatiques	25/09/2018	-10 294,00		-1 200,97				-1 200,97	
361-Matériel Informatiques	05/06/2018	11 640,00		8 342,00	0,20	5	2 328,00	10 670,00	
362-Matériel Informatiques	10/09/2018	439 150,00		292 766,67	0,20	5	87 830,00	380 596,67	
363-Matériel Informatiques	13/11/2019	-7 950,00		-2 120,00				-2 120,00	
364-Matériel Informatiques	20/09/2018	40 179,41		26 786,27	0,20	5	8 035,88	34 822,16	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
365-Matériel Informatiques	02/10/2018	97 162,00		63 155,30	0,20	5	19 432,40	82 587,70	
366-Matériel Informatiques	08/10/2018	23 650,33		15 372,71	0,20	5	4 730,07	20 102,78	
367-Matériel Informatiques	02/11/2018	14 223,32		9 008,10	0,20	5	2 844,66	11 852,77	
368-Matériel Informatiques	15/11/2018	45 400,00		28 753,33	0,20	5	9 080,00	37 833,33	
369-Matériel Informatiques	28/11/2018	11 300,00		7 156,67	0,20	5	2 260,00	9 416,67	
370-Matériel Informatiques	25/12/2018	67 558,83		41 661,28	0,20	5	13 511,77	55 173,04	
371-Matériel Informatiques	25/12/2018	164 500,00		101 441,67	0,20	5	32 900,00	134 341,67	
372-Matériel Informatiques	01/01/2019	769 857,34		461 914,40	0,20	5	153 971,47	615 885,87	
373-Matériel Informatiques	12/02/2019	25 500,00		14 875,00	0,20	5	5 100,00	19 975,00	
374-Matériel Informatiques	21/02/2019	573 500,00		334 541,67	0,20	5	114 700,00	449 241,67	
375-Matériel Informatiques	20/06/2019	592 800,00		306 280,00	0,20	5	118 560,00	424 840,00	
376-Matériel Informatiques	16/07/2019	48 000,00		24 000,00	0,20	5	9 600,00	33 600,00	
377-Matériel Informatiques	24/07/2019	63 317,50		31 658,75	0,20	5	12 663,50	44 322,25	
378-Matériel Informatiques	13/09/2019	117 600,00		54 880,00	0,20	5	23 520,00	78 400,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
379-Matériel Informatiques	24/09/2019	482 500,00		225 166,67	0,20	5	96 500,00	321 666,67	
380-Matériel Informatiques	28/10/2019	48 380,00		21 771,00	0,20	5	9 676,00	31 447,00	
381-Matériel Informatiques	20/01/2020	45 000,00		18 000,00	0,20	5	9 000,00	27 000,00	
382-Matériel Informatiques	01/01/2020	51 859,41		20 743,76	0,20	5	10 371,88	31 115,65	
383-Matériel Informatiques	06/04/2020	123 830,00		43 340,50	0,20	5	24 766,00	68 106,50	
384-Matériel Informatiques	17/04/2020	206 660,00		72 331,00	0,20	5	41 332,00	113 663,00	
385-Matériel Informatiques	22/07/2020	1 079 630,00		323 889,00	0,20	5	215 926,00	539 815,00	
386-Matériel Informatiques	24/11/2020	4 456 000,00		1 039 733,33	0,20	5	891 200,00	1 930 933,33	
387-Matériel Informatiques	23/09/2020	79 100,00		21 093,33	0,20	5	15 820,00	36 913,33	
388-Matériel Informatiques	21/09/2020	79 100,00		21 093,33	0,20	5	15 820,00	36 913,33	
389-Matériel Informatiques	15/04/2020	112 290,00		22 458,00	0,20	5	22 458,00	44 916,00	
390-Matériel Informatiques	22/06/2020	1 520 000,00		304 000,00	0,20	5	304 000,00	608 000,00	
391-Matériel Informatiques	22/06/2020	217 000,00		43 400,00	0,20	5	43 400,00	86 800,00	
392-Matériel Informatiques	11/05/2021	757 080,00		100 944,00	0,20	5	151 416,00	252 360,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
393-Matériel Informatiques	25/05/2021	543 550,00		72 473,33	0,20	5	108 710,00	181 183,33	
394-Matériel Informatiques	09/07/2021	450 939,00		45 093,90	0,20	5	90 187,80	135 281,70	
395-Matériel Informatiques	24/03/2022	3 589 120,00			0,20	5	538 368,00	538 368,00	
396-Matériel Informatiques	30/05/2022	446 800,00			0,20	5	59 573,33	59 573,33	
397-Matériel Informatiques	21/06/2022	342 000,00			0,20	5	39 900,00	39 900,00	
398-									
399-AGENCEMENT _INSTALATION	04/05/2009	4 657,50		4 657,50	0,10	10		4 657,50	
400-AGENCEMENT _INSTALATION	23/06/2009	25 207,50		25 207,50	0,10	10		25 207,50	
401-AGENCEMENT _INSTALATION	30/06/2009	5 063 719,70		5 063 719,70	0,10	10		5 063 719,70	
402-AGENCEMENT _INSTALATION	20/01/2010	75 157,00		75 157,00	0,10	10		75 157,00	
403-AGENCEMENT _INSTALATION	21/05/2010	28 200,00		28 200,00	0,10	10		28 200,00	
404-AGENCEMENT _INSTALATION	25/06/2010	34 600,00		34 600,00	0,10	10		34 600,00	
405-AGENCEMENT _INSTALATION	25/06/2010	25 110,00		25 110,00	0,10	10		25 110,00	
406-AGENCEMENT _INSTALATION	10/01/2011	34 631,00		34 631,00	0,10	10		34 631,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
407-AGENCEMENT _INSTALATION	10/01/2011	111 315,00		111 315,00	0,10	10		111 315,00	
408-AGENCEMENT _INSTALATION	20/01/2011	38 340,00		38 340,00	0,10	10		38 340,00	
409-AGENCEMENT _INSTALATION	13/06/2011	7 315,55		7 315,55	0,10	10		7 315,55	
410-AGENCEMENT _INSTALATION	16/06/2011	697 500,00		697 500,00	0,10	10		697 500,00	
411-AGENCEMENT _INSTALATION	28/06/2011	185 417,00		185 417,00	0,10	10		185 417,00	
412-AGENCEMENT _INSTALATION	22/08/2011	684 108,85		684 108,85	0,10	10		684 108,85	
413-AGENCEMENT _INSTALATION	26/09/2011	1 170,00		1 170,00	0,10	10		1 170,00	
414-AGENCEMENT _INSTALATION	26/09/2011	23 995,00		23 995,00	0,10	10		23 995,00	
415-AGENCEMENT _INSTALATION	08/09/2011	410 580,00		410 580,00	0,10	10		410 580,00	
416-AGENCEMENT _INSTALATION	03/10/2011	66 325,50		66 325,50	0,10	10		66 325,50	
417-AGENCEMENT _INSTALATION	02/05/2012	255 000,00		246 500,00	0,10	10	8 500,00	255 000,00	
418-AGENCEMENT _INSTALATION	07/05/2012	14 322,00		13 844,60	0,10	10	477,40	14 322,00	
419-AGENCEMENT _INSTALATION	09/05/2012	22 366,60		21 621,05	0,10	10	745,55	22 366,60	
420-AGENCEMENT _INSTALATION	18/05/2012	31 396,00		30 349,47	0,10	10	1 046,53	31 396,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
421-AGENCEMENT _INSTALATION	22/05/2012	123 490,80		119 374,44	0,10	10	4 116,36	123 490,80	
422-AGENCEMENT _INSTALATION	28/05/2012	164 654,40		159 165,92	0,10	10	5 488,48	164 654,40	
423-AGENCEMENT _INSTALATION	11/06/2012	148 559,60		142 369,62	0,10	10	6 189,98	148 559,60	
424-AGENCEMENT _INSTALATION	19/06/2012	1 022 720,00		980 106,67	0,10	10	42 613,33	1 022 720,00	
425-AGENCEMENT _INSTALATION	21/06/2012	26 200,00		25 108,33	0,10	10	1 091,67	26 200,00	
426-AGENCEMENT _INSTALATION	13/08/2012	17 294,20		16 285,37	0,10	10	1 008,83	17 294,20	
427-AGENCEMENT _INSTALATION	13/10/2012	157 881,37		146 040,27	0,10	10	11 841,10	157 881,37	
428-AGENCEMENT _INSTALATION	13/10/2012	131 177,93		121 339,59	0,10	10	9 838,34	131 177,93	
429-AGENCEMENT _INSTALATION	12/08/2013	16 906,50		14 229,64	0,10	10	1 690,65	15 920,29	
430-AGENCEMENT _INSTALATION	23/09/2013	18 428,20		15 356,83	0,10	10	1 842,82	17 199,65	
431-AGENCEMENT _INSTALATION	28/10/2013	16 432,74		13 557,01	0,10	10	1 643,27	15 200,28	
432-AGENCEMENT _INSTALATION	19/08/2014	13 000,00		9 641,67	0,10	10	1 300,00	10 941,67	
433-AGENCEMENT _INSTALATION	26/05/2015	118 800,00		79 200,00	0,10	10	11 880,00	91 080,00	
434-AGENCEMENT _INSTALATION	05/05/2015	28 475,00		18 983,33	0,10	10	2 847,50	21 830,83	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
435-AGENCEMENT _INSTALATION	03/06/2015	81 950,70		53 950,88	0,10	10	8 195,07	62 145,95	
436-AGENCEMENT _INSTALATION	15/06/2015	143 350,00		94 372,08	0,10	10	14 335,00	108 707,08	
437-AGENCEMENT _INSTALATION	25/06/2015	468 269,51		308 277,43	0,10	10	46 826,95	355 104,38	
438-AGENCEMENT _INSTALATION	06/07/2015	38 150,00		24 797,50	0,10	10	3 815,00	28 612,50	
439-AGENCEMENT _INSTALATION	03/08/2015	78 190,64		50 172,33	0,10	10	7 819,06	57 991,39	
440-AGENCEMENT _INSTALATION	13/10/2015	132 511,00		82 819,38	0,10	10	13 251,10	96 070,48	
441-AGENCEMENT _INSTALATION	23/10/2015	143 350,00		89 593,75	0,10	10	14 335,00	103 928,75	
442-AGENCEMENT _INSTALATION	30/10/2015	120 614,10		75 383,81	0,10	10	12 061,41	87 445,22	
443-AGENCEMENT _INSTALATION	30/10/2015	22 507,20		14 067,00	0,10	10	2 250,72	16 317,72	
444-AGENCEMENT _INSTALATION	16/07/2015	38 150,00		25 115,42	0,10	10	3 815,00	28 930,42	
445-AGENCEMENT _INSTALATION	11/02/2016	188 672,00		111 630,93	0,10	10	18 867,20	130 498,13	
446-AGENCEMENT _INSTALATION	01/01/2018	15 000,00		6 000,00	0,10	10	1 500,00	7 500,00	
447-AGENCEMENT _INSTALATION	11/08/2018	296 200,00		101 201,67	0,10	10	29 620,00	130 821,67	
448-AGENCEMENT _INSTALATION	01/01/2019	128 000,00		38 400,00	0,10	10	12 800,00	51 200,00	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées	1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
449-AGENCEMENT _NSTALATION	01/03/2019	56 445,00		15 992,75	0,10	10	5 644,50	21 637,25	
450-AGENCEMENT _NSTALATION	03/12/2019	34 400,00		7 166,67	0,10	10	3 440,00	10 606,67	
451-AGENCEMENT _NSTALATION	09/03/2020	173 000,00		31 716,67	0,10	10	17 300,00	49 016,67	
452-AGENCEMENT _NSTALATION	24/05/2021	7 880,00		525,33	0,10	10	788,00	1 313,33	
453-AGENCEMENT _NSTALATION	14/12/2021	39 700,00		330,83	0,10	10	3 970,00	4 300,83	
454-									
455-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	05/03/2009	34 075,00		34 075,00	0,10	10		34 075,00	
456-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31/12/2016	-6 241,67		-4 889,31	0,10			-4 889,31	
457-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29/04/2009	5 900,00		5 900,00	0,10	10		5 900,00	
458-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	02/09/2009	8 749,17		8 749,17	0,10	10		8 749,17	
459-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31/12/2018	-8 749,17		-8 165,89				-8 165,89	
460-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	02/09/2009	13 457,50		13 457,50	0,10	10		13 457,50	
461-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31/12/2018	-13 457,50		-12 560,33				-12 560,33	
462-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	03/10/2009	9 157,50		9 157,50	0,10	10		9 157,50	

(1) Pour les acquisitions de l'exercice, indiquer le mois d'entrée dans l'actif ; pour les acquisitions antérieures, indiquer seulement l'année d'entrée dans l'actif. En cas de réévaluation, c'est l'année de réévaluation des éléments qui constitue leur date d'entrée (col.1). Le montant de la dotation est au maximum égal au rapport de la valeur comptable (col.3) sur la durée probable d'utilisation (col.6).

(2) Le prix d'acquisition est égal au prix de revient diminué, le cas échéant, de la TVA ouvrant droit à déduction dont, le montant doit figurer (col.9).

(3) Dans le tableau correspondant à l'exercice de réévaluation, les amortissements antérieurs figurent pour 0(zéro)

(4) Indiquer la durée d'utilisation en années

(5) Faire figurer notamment dans cette colonne toutes explications utiles concernant la justification des taux majorés. Par exemple, matériel à usure rapide, amortissements accélérés.

Immobilisations concernées		1- Date d'entrée (1)	2- Valeur à amortir - Prix d'acquisition (2)	3- Valeur à amortir - Valeur comptable après réévaluation	4- Amortissements antérieurs (3)	5- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Taux	6- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Durée (4)	7- Amortissements déduits du Bénéfice brut de l'exercice - Amortissements normaux ou	8- Total des amortissements à la fin de l'exercice (col.4 + col.7)	9- Observations (5)
ETAT DE DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS RELATIFS AUX	463-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31/12/2018	-9 157,50		-8 470,69				-8 470,69	
	464-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	07/10/2009	895,00		895,00	0,10	10		895,00	
	465-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15/06/2010	5 605,00		5 605,00	0,10	10		5 605,00	
	466-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	06/12/2010	4 990,00		4 990,00	0,10	10		4 990,00	
	467-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	09/09/2011	5 500,00		5 500,00	0,10	10		5 500,00	
	468-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11/09/2012	5 700,00		5 320,00	0,10	10	380,00	5 700,00	
	469-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	02/10/2015	5 700,00		3 562,50	0,10	10	570,00	4 132,50	
	470-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17/10/2017	5 700,00		2 422,50	0,10	10	570,00	2 992,50	
	471-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27/04/2018	21 980,00		8 242,50	0,10	10	2 198,00	10 440,50	
	472-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	02/05/2018	5 700,00		2 090,00	0,10	10	570,00	2 660,00	
	473-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	07/06/2018	12 499,17		4 478,87	0,10	10	1 249,92	5 728,79	
	474-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	06/05/2021	29 500,00		1 966,67	0,10	10	2 950,00	4 916,67	
	Totaux	Totaux	-----	57 300 028,66		33 512 305,88		-----	5 790 431,94	39 302 737,82

- (1) Imposition différée jusqu'à la date de cession.  
 (2) Fraction correspondant à l'imputation de la plus-value constatée lors de la fusion majorée le cas échéant du reliquat de la plus-value se rapportant à l'élément cédé au cours de l'exercice.

Exercice clos le :

31/12/2022

Eléments	Valeur d'apport	Valeur nette comptable	Plus-value constatée et différée	Fraction de la plus-value rapportée aux exercices antérieurs (cumul) (2)	Fraction de la plus-value rapportée à l'exercice actuel	Cumul des plus-values rapportées	Solde des plus-values non imputées	Observations
1- Terrains (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	NEANT
2- Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	NEANT
3- Matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	NEANT
4- Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	NEANT
5- Agencements - installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	NEANT
6- Brevets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	NEANT
7- Autres éléments amortissables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	NEANT
8- Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	NEANT
9- Fonds de commerce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	NEANT
10- Autres éléments non amortissables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	NEANT
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>NEANT</b>

Tableau : ETAT DES INTERETS DES EMPRUNTS CONTRACTES AUPRES DES ASSOCIES ET DES TIERS AUTRES QUE LES ORGANISMES DE BANQUE OU DE CREDIT

Exercice clos le : 31/12/2022

Nom et prénom		Raison sociale	Adresse	IF	N° CNI	Montant du prêt	Date du prêt	Durée du prêt (en mois)	Taux d'intérêt	Charge financière globale
A. Associés	1-A. Associés		NEANT	0		0,00		0	0	0,00
B. Tiers	1-B. Tiers		NEANT	0		0,00		0	0	0,00
TOTAL	TOTAL	-----	-----	-----	-----	0,00	-----	-----	-----	0,00

Nom et prénom		Remboursement exercices antérieurs (Principal)	Remboursement exercices antérieurs (intérêts)	Remboursement exercice actuel (Principal)	Remboursement exercice actuel (intérêts)	Observations
A. Associés	1-A. Associés	0,00	0,00	0,00	0,00	
B. Tiers	1-B. Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	-----

(1) Marquer d'une croix la colonne adéquate.

1- Nature du bien loué		2- Lieu de situation	3- Nom et prénoms du propriétaire	4- Raison sociale du propriétaire	5- Adresse du propriétaire	6- N° IF du propriétaire	7- N° CNI du propriétaire	8- N° Carte d'étranger du propriétaire	9- Date de conclusion de l'acte de location	10- Montant annuel de location	11- Montant du loyer compris dans les charges de l'exercice	12- Nature du contrat : Bail-ordinaire (1)	13- Nature du contrat : Leasing(Nème période) (1)
TABLEAU DES LOCATIONS ET BAUX AUTRES QUE LE CREDIT-BAIL	1-Bureaux		CASANEARSHORE,1100, boulevard el qods,quartier sidi maarouf-casablanca						01/01/2008	8 702 984,96	8 702 984,96	bail ordinaire	
	2-Voiture		ARVAL,zeinith milenium-immeuble n 3/4-4 eme etage -sidi maarouf-casablanca						15/10/2019	141 552,00	141 552,00	bail ordinaire	
	3-Materiel informatique		DESKTECH (Ex Desktop) 2eme étg Z.I Ouled Rahou Hay Hassani Ain Chok - Casablanca						01/01/2015	83 560,55	83 560,55	bail ordinaire	
TOTAL	TOTAL	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	8 928 097,51	8 928 097,51	-----	-----

STOCKS		STOCK FINAL : Montant brut (1)	STOCK FINAL : Provision pour dépréciation (2)	STOCK FINAL : Montant net (3)	STOCK INITIAL : Montant brut (4)	STOCK INITIAL : Provision pour dépréciation (5)	STOCK INITIAL : Montant net (6)	Variation de stock en valeur (+ ou -) (7=6-3)
STOCKS	<b>I. Stocks Approvisionnement</b>							
	1- Biens et produits destinés à la revente en l'état							
	* Biens immeubles							
	* Biens meubles							
	2- Biens et Matières Premières destinés aux activités de production et de transformation							
	3- Matières premières							
	4- Matières consommables							
	5 - Pièces détachées							
	6- Carburants, lubrifiants pour véhicules de transport							
	6- Emballage							
	7 * récupérables							
	8 * vendus							
	9 * perdus							
	<b>10- Total stocks approvisionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>II. Stock en cours Production de biens et service</b>							
	11- Produits en cours							
	12- Etudes en cours							
	13- Travaux en cours							
	14- Services en cours							
	<b>15- Total Stocks des en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>III. Stock Produits finis</b>								
16- Produits finis								
17- Biens finis								
<b>18- Total Stocks Produits et Biens finis</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>IV . Stock Produits résiduels</b>								
19- Déchets								
20- Rebuts								

STOCKS		STOCK FINAL : Montant brut (1)	STOCK FINAL : Provision pour dépréciation (2)	STOCK FINAL : Montant net (3)	STOCK INITIAL : Montant brut (4)	STOCK INITIAL : Provision pour dépréciation (5)	STOCK INITIAL : Montant net (6)	Variation de stock en valeur (+ ou -) (7=6-3)
STOCKS	21- Matières de récupération							
	22- Total Stocks Produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	23- TOTAL GENERAL (ligne 10+15+18+22)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		ENTREE CONTRE VALEUR EN DH	SORTIE CONTRE VALEUR EN DH
ENTREES/SORTIES	Financement permanent		
	Immobilisations brutes		
	Rentrées sur immobilisations		
	Remboursement des dettes de financement		
	Produits		
	Charges		
TOTAL	TOTAL DES ENTREES		
	TOTAL DES SORTIES		
	BALANCE DEVISES		
	TOTAL		

		JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. CHANGEMENTS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION	1-		
II. CHANGEMENTS AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATION	1-		

		JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
INDICATION DES DEROGATIONS	I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
	II- Dérogations aux méthodes d'évaluation		
	III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

MASSE	EXERCICE (a)	EXERCICE EMPLOIS	EXERCICE PRECEDENT (b)	EXERCICE RESSOURCES	EXERCICE PRECEDENT EMPLOIS	EXERCICE PRECEDENT RESSOURCES	VARIATION (a - b) EMPLOIS (C)	VARIATION (a - b) RESSOURCES (D)
I- SYNTHESE DES MASSES DU BILAN	1- Financement permanent	86 550 628,24		52 042 320,57				34 508 307,67
	2- Moins actif immobilisé	19 414 152,46		21 006 816,77				1 592 664,31
	3- FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1 - 2) (A)	67 136 475,78		31 035 503,80				36 100 971,98
	4- Actif circulant	137 115 207,50		213 484 350,23				76 369 142,73
	5- Moins passif circulant	197 573 079,61		161 411 972,46				36 161 107,15
	6- BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4 - 5) (B)	-60 457 872,11		52 072 377,77				112 530 249,88
	7- TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = A - B	127 594 347,89		-21 036 873,97			148 631 221,86	
II- EMPLOIS ET RESSOURCES- I- RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)	* AUTOFINANCEMENT (A)			40 298 972,16		-16 010 531,35		
	- Capacité d'autofinancement			40 298 972,16		-16 010 531,35		
	- Distribution de bénéfices							
	* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)			326 349,00		-137 084,00		
	- Cessions d'immobilisations incorporelles							
	- Cessions d'immobilisations corporelles							
	- Cessions d'immobilisations financières							
	- Récupérations sur créances immobilisées			326 349,00		-137 084,00		
	* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)							
	- Augmentations de capital, apports							
	- Subventions d'investissement							
	* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes des primes de remboursements)							
TOTAL I- RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)	TOTAL I- RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)			40 625 321,16		-16 147 615,35		
II- EMPLOIS ET RESSOURCES- II- EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)	* ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)		4 524 116,66		1 910 146,50			
	- Acquisitions d'immobilisations incorporelles		121 857,00					

MASSE	EXERCICE (a)	EXERCICE EMPLOIS	EXERCICE PRECEDENT (b)	EXERCICE RESSOURCES	EXERCICE PRECEDENT EMPLOIS	EXERCICE PRECEDENT RESSOURCES	VARIATION (a - b) EMPLOIS (C)	VARIATION (a - b) RESSOURCES (D)
II- EMPLOIS ET RESSOURCES- II- EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)	- Acquisitions d'immobilisations corporelles	4 402 259,66			1 910 146,50			
	- Acquisitions d'immobilisations financières							
	- Augmentation des créances immobilisées							
	* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)							
	* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	232,52						
	* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)							
TOTAL II- EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	TOTAL II- EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	4 524 349,18			1 910 146,50	0,00		
III- VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.G.F)	III- VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL			112 530 249,88		10 577 746,02		
IV- VARIATION DE LA TRESORERIE	IV- VARIATION DE LA TRESORERIE	148 631 221,86				7 480 015,83		
TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL	153 155 571,04		153 155 571,04	1 910 146,50	1 910 146,50		

	NATURE	DESCRIPTION
I- ACTIF IMMOBILISE- A- EVALUATION A L'ENTREE	1- Immobilisations en non valeurs	
	2- Immobilisations incorporelles	
	3- Immobilisations corporelles	
	4- Immobilisations financières	
I- ACTIF IMMOBILISE- B- CORRECTIONS DE VALEURS	1- Méthodes d'amortissements	
	2- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	
	3- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif	
II- ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)- A- EVALUATION A L'ENTREE	1- Stocks	
	2- Créances	
	3- Titres et valeurs de placement	
II- ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)- B- CORRECTIONS DE VALEURS	1- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	
	2- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif	
III- FINANCEMENT PERMANENT	1- Méthodes de réévaluation	
	2- Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	
	3- Dettes de financement permanent	
	4- Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	
	5- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif	
IV- PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)	1- Dettes du passif circulant	
	2- Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges	
	3- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif	
V- TRESORERIE	1- Trésorerie - Actif	
	2- Trésorerie - Passif	
	3- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	

Montant de la cotisation minimale: (Montant lignes 1 + 3 + 4) x taux de la cotisation minimale.  
 Montant de l'IS correspondant au taux réduit :  
 ((Bénéfice fiscal x Montant ligne 3) / Montant ligne 5) x taux réduit de l'IS  
 Montant de l'IS correspondant au taux normal :  
 ((Bénéfice fiscal x Montant ligne 1 + 4) / Montant ligne 5) x taux normal de l'IS  
 Total de l'IS dû : Montant de l'IS correspondant au taux réduit + Montant de l'IS correspondant au taux normal.

		MONTANT
DETAIL	1- CA taxable	
	2- CA exonéré à 100%	
3- CA SOUMIS AU TAUX REDUIT	1-	
AUTRES PRODUITS TAXABLES	4- Autres produits taxables	
	- Autres produits d'exploitation	
	- Produits financiers	
	- Subventions	
AUTRES PRODUITS TAXABLES (AJOUT)	1-	
DETAIL SUITE	5- Dénominateur (1 + 2 + 3 + 4)	
	6- Montant de l'impôt sur les sociétés (IS) dû	